

La LOB, une véritable révolution.

La nouvelle Loi organique du budget de l'Etat votée le 31 janvier 2019 vient couronner un long processus d'expérimentation de la Gestion Budgétaire par Objectifs de l'Etat entamée en 2004 qui vise à améliorer la performance opérationnelle en vue d'une plus grande efficacité des activités administratives et des services publics fournis aux citoyens.

Cette démarche passe par la définition de la performance publique qui se mesure en termes d'efficacité pour la société, de qualité du service et d'efficience de la gestion. Elle s'appuie résolument sur la responsabilisation et la redevabilité des gestionnaires qui auront plus de liberté de gestion mais qui devront rendre des comptes de la pertinence de leur choix et de la qualité de leurs prestations et de leurs résultats.

Faisant suite à la constitution de 1959, la première LOB date de 1967, c'est-à-dire qu'elle remonte à plus de 50 ans (elle a ensuite été modifiée en 2004 : La LOB N° 2004-42 DU 13 MAI 2004). L'administration était alors placée dans une logique de moyens, chargée de mettre en œuvre des dispositifs élaborés par le pouvoir politique et inscrits dans des plans.

Dans le sillage de constitution de 2014, la nouvelle LOB, "véritable constitution financière de l'Etat", place l'administration dans une logique de résultat. Les gestionnaires publics devront maintenant rendre compte d'une performance réellement réalisée au profit de la nation tunisienne.

La nouvelle LOB assure le portage législatif et réglementaire, après un long processus d'expérimentation lancé en 2004, de la gestion par objectif pour l'administration. Cela implique une plus grande efficacité, efficience et qualité de l'action publique. Une administration plus performante et plus transparente est en train de naître en Tunisie.